

Québec, qui s'opposent au projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 40 habitants de la région de Rouyn-Noranda, au Québec, qui s'opposent au projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 40 habitants de Sherbrooke, au Québec, qui s'opposent au projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 2 870 personnes.

L'honorable Earl A. Hastings: Ai-je bien entendu 2 870?

Des voix: Bravo!

Le sénateur Hébert: Ce sont des habitants de la Colombie-Britannique. J'ai aussi une pétition signée par 43 habitants de l'Alberta, une pétition signée par six habitants de la province de Québec, une pétition signée par quatre habitants de la Saskatchewan, une pétition signée par trois habitants du Manitoba et une pétition signée par 6 habitants de l'Ontario, qui s'opposent tous au projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Ce qui donne un total de 2 942 pétitions.

Le sénateur Simard: Vous feriez mieux de vérifier vos calculs!

RÉGIE INTERNE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DU SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Roméo LeBlanc, président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mardi 19 juin 1990

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

SOIXANTE-HUITIÈME RAPPORT

Votre Comité recommande que les lignes directrices régissant les déplacements soient modifiées comme il suit: (pour les rendre plus conformes à celles de la Chambre des communes, qui ont été modifiées récemment):

- A. Supprimer les restrictions imposées au nombre de points que les autres membres peuvent utiliser.
- B. Faire en sorte que tous les points puissent servir à des voyages régionaux ou nationaux.
- C. Disposer que les frais de déplacement et les frais de location de voiture ne correspondent pas à plus de quatre jours par point utilisé.
- D. S'assurer que les frais de transport, quel que soit le trajet ou le moyen de transport, n'excèdent jamais l'équivalent du tarif aérien en première classe par le chemin le plus court.
- E. Supprimer la disposition selon laquelle lorsque plus d'un sénateur recourt au covoiturage il peut réclamer 25 p. 100 des frais de kilométrage.
- F. Offrir aux sénateurs qui font un voyage international la possibilité de faire appliquer la réglementation du Con-

seil du Trésor sur le remboursement des frais de déplacement.

G. Couvrir les dépenses des autres membres qui accompagnent un sénateur, si elles ne sont pas déjà couvertes en vertu de la réglementation des associations parlementaires sur les déplacements au nom des associations, sous réserve de la déduction normale de points de déplacement.

Respectueusement soumis,

Le président

ROMÉO LEBLANC

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion du sénateur LeBlanc, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PRÉSENTATION DU SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Roméo LeBlanc, président du Comité permanent de la Régie interne, des budgets et de l'administration, présente le rapport suivant:

Le mardi 19 juin 1990

Le Comité permanent de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

SOIXANTE-NEUVIÈME RAPPORT

Votre Comité a examiné et approuvé le budget supplémentaire qui lui a été présenté par le président du Comité spécial du Sénat sur la justification de la conduite de l'honorable sénateur Cogger. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Services professionnels et autres	14 100, 00 \$
Respectueusement soumis,	

Le président,

ROMÉO LEBLANC

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous le rapport?

(Sur la motion du sénateur LeBlanc, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

PROJET DE LOI SUR LES TOPOGRAPHIES DE CIRCUITS INTÉGRÉS

PRÉSENTATION DU SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'honorable Lorna Marsden, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie présente le rapport suivant:

Le mardi 19 juin 1990

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a l'honneur de présenter son